Belgische Technische Coöperatie nv
Coopération Technique Belge sa

RAPPORT FINAL

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COMMERCANT(E)S DETAILLANT(E)S - PRECACD

CODE NAVISION : MLI0602401 NI DGCD : 3003215

INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION

Pays : MALI

Secteur et sous –secteur CAD : 24040 – 33181 (Commerce de détail)

Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution : FARE

Agence d'exécution : CTB

Nbre d'experts en coopération internationale de la CTB : /

Durée de la prestation (selon AS/CS) : 36 MOIS (incl. prolongation de 6 mois)

Date de démarrage de la prestation :
Selon AS/CS : 18 DECEMBRE 2006
Effective : 27 MAI 2008

Date de clôture de la prestation :
Selon AS/CS : 17 DECEMBRE 2010
Effective : 17 DECEMBRE 2010

Modalités de gestion de la prestation : COGESTION/REGIE

Budget total de la prestation : 979.220 EURO
Budget Partie belge : 875.000 EURO
Budget Partie malienne : 104.220 EURO

Période couverte par le rapport : 27 MAI 2008 - 17 DECEMBRE 2010

Annexes	Oui	Non
1. Résumé des résultats	X	
2. Etat des recettes et dépenses de l'année sous revue	X	
3. Taux de déboursement de la prestation	X	
4. Personnel de la prestation	X	
5. Sous-traitance et appels d'offres	X	
6. Equipements	x	
7. Formations	x	
8. Bailleurs de fonds	X	

Liste des abréviations

ANO	Avis de non objection
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APEJ	Agence pour l'Emploi des Jeunes
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCS	Banque Commerciale du Sahel
BDM	Banque de Développement du Mali
BIM	Banque Internationale pour le Mali
BMS	Banque Malienne de Solidarité
BRS	Banque Régionale de Solidarité
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricoles
CAGCDM	Coordination des Associations et Groupements des Commerçants Détaillants
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
CC/PACD	Cellule de Coordination du Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants
CCS/SFD	Cellule de contrôle et de surveillance des SFD
CPA/SFD	Centre de Promotion et d'Appui des SFD
CGA	Centre de Gestion Agrée
CGA/CR	Centre de Gestion Agrée – Coordination régionale
CSLP	Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Centre de Secteur Privé
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FARE	Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi
FAFCEM	Fédération des Associations des Femmes Commerçantes et Entrepreneurs
FIT	Financial Information Tool (Outil de gestion financière de la CTB)
FNAM	Fédération Nationale des Artisans du Mali
GERME	Gérer mieux votre entreprise
HT	Hors taxes
IMF	Institut de Micro finance
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MIC	Ministre de l'Industrie et du Commerce
MOD	Maîtrise d'ouvrage déléguée
MPIMPME	Ministère de la Promotion des Investissements et des PME/PMI
OCAECA	Ordre des Comptables Agrées et Experts Comptables Agrées du Mali
ONG	Organisations Non gouvernementales
PACD	Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PRECACD	Projet de renforcement des capacités des commerçant(e)s détaillant(e)s
PTF	Partenaires techniques et financiers
SFD	Systèmes de financement décentralisés
SIG	Système d'Information et de gestion
SYSCOA	Système comptable Ouest Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

PREMIÈRE PARTIE : APPRECIATION

Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes:

***1**. - Très satisfaisant* ***2**. - Satisfaisant* ***3**. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs* ***4**. - Non satisfaisant* ***X**. - Sans objet*

Inscrivez vos réponses dans la colonne correspondant à votre rôle dans l'exécution de la prestation :

	Responsable national de l'exécution	**Responsable CTB de l'exécution**
PERTINENCE[1] (cf. PRIMA, §70, p.19)		
1. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement?	**1**	**1**
2. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement? Indiquez votre score par rapport aux trois thèmes ci-dessous : a) Genre b) Environnement c) Economie sociale	**x**	**2** **2** **x** **1**
3. Les objectifs de la prestation étaient-ils toujours pertinents ?	**1**	**1**
4. La prestation a-t-elle répondu aux besoins des groupes cibles?	**2**	**2**
5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'est elle appuyée sur les organes locaux d'exécution appropriés?	**1**	**2**

[1] Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit "d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERFORMANCE[2] (PRIMA, §71, pp.19-20)		
1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs[3] ? (efficacité)	**1**	**3**
2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	**2**	**3**
3. Les modalités de gestion de la prestation ont-elle été appropriées? (efficacité)	**3**	**2**
4. Les ressources de la prestation ont-elles été suffisantes sur le plan de (efficience) :	**1**	**1**
a. Ressources financières?	**2**	**1**
b. Ressources humaines ?	**2**	**2**
c. Matériel et équipements ?	**1**	**1**
5. Les ressources de la prestation ont-elles été utilisées efficacement et optimalisées pour obtenir les résultats attendus? (efficience)	**1**	**2**
6. La prestation a-t-elle été satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficience)	**1**	**2**
7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)	**3**	**3**

[2] Selon le PRIMA, §71, pp. 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficience, respect des délais et qualité du personnel).

[3] voir annexe 1 pour plus de détails

Indiquez votre appréciation globale de la prestation en utilisant les appréciations suivantes:

1 - Très satisfaisant
2 - Satisfaisant
3 - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
4 - Non satisfaisant
X - Sans objet

	Responsable national de l'exécution	**Responsable CTB de l'exécution (*)**
Appréciation globale de la prestation	**1**	**2**

(*) : Le projet a été géré par le FARE sans implication directe d'un assistant technique de la CTB. Le projet a été suivi par la représentation de la CTB.

Expliquez les raisons de votre appréciation, qui peut dépasser le cadre strict des critères de pertinence et de performance ci-dessus et être différente de l'appréciation donnée pour ceux-ci.

Le PRECACD s'inscrit dans le cadre de la politique de création d'emploi et d'intégration des commerçants informels dans le secteur formel (génération de revenus fiscaux pour l'Etat).

Au delà des 2160 personnes formées en comptabilité simplifiée et des 480 en GERME (Gérer mieux votre entreprise), le projet a permis de vulgariser une nouvelle approche de gestion de l'activité commerciale. Aujourd'hui la majorité des petits commerçants exerçant dans les grandes villes ont établi des relations avec les banques.

Aussi ce projet a eu un effet psychologique assez important surtout sur la cible féminine. En effet cette frange des commerçants dans leur grande majorité ne se croyait pas concernée par les appuis de l'Etat à l'endroit des commerçants. Le PRECACD avec les critères d'amélioration du nombre de femmes a permis de corriger cette perception des choses.

On peut aussi dire que l'expérience est venue enrichir de façon durable le tissu technique et économique du milieu des services financiers et qu'il a ouvert la porte à une offre croissante des services financiers à la catégorie des commerçant(e)s détaillant(e)s. Il a permis à ces personnes de percevoir les possibilités d'épanouissement et de comprendre ce que représentent la bancarisation et les services financiers (transactionnels comme de crédit).

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution (*)
Soungalo TRAORE, économiste du **Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi**	**Michel FRANCOYS** **Chargé de programmes CTB Mali**

(*) Le projet a été géré par le FARE sans implication directe d'un assistant technique de la CTB. Le projet a été suivi par la représentation de la CTB.

DEUXIÈME PARTIE : RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

1. **Si nécessaire, décrivez l'objectif Spécifique et les Résultats Intermédiaires de la prestation, tels que mentionnés dans le document de projet ainsi que les changements opérés (quand, comment et pourquoi).**

A travers son objectif général, le PRECACD contribuera à améliorer le commerce de détail et à lutter contre la pauvreté des personnes exerçant dans ce secteur.

L'objectif spécifique de ce projet est : "le développement durable du commerce de détail dans une approche de formation des acteurs et d'implication du système bancaire est assuré" sur l'ensemble du territoire national, à travers les 18 CGA (centres de gestion agréés) et à travers des associations de femmes. Il atteindra 2.000 à 2.300 commerçant(e)s détaillant(e)s.

Les résultats attendus sont :

- ✓ Le fonds de garantie garantit des crédits octroyés par les institutions financières aux adhérent(e)s des CGA et aux groupements de femmes ;
- ✓ Les capacités de gestion des adhérent(e)s des CGA et leurs bureaux sont renforcées ;
- ✓ Les commerçant(e)s détaillant(e)s ont une meilleure maîtrise de leur métier et renforcent le professionnalisme et la rentabilité du commerce de détail, à travers la mise en œuvre de microprojets.

Comme prévu dans les documents de base du projet, le PRECACD a travaillé avec des organisations qui opèrent déjà dans son domaine d'intervention (le FARE, le FAFPA et le PACD) et s'est basé au maximum sur les mécanismes existants, pendant toute sa durée.
Dans son exécution certains changements se sont révélés indispensables notamment par rapport à la mise en œuvre de la composante 3 – subvention des 'microprojets' pour la promotion et le renforcement du professionnalisme et de la rentabilité du commerce de détail.

Au vu des retards encourus et des difficultés de recrutement des projets porteurs pour le volet 3, ainsi que l'appréciation par le FARE que le système de subvention risquait d'avoir une incidence très négative sur le remboursement des prêts accordés (les mêmes cibles), le FARE a proposé de supprimer ce volet et de transférer les ressources y afférentes au volet 1 – fonds de garantie.
Dans l'exécution de ce volet, le FARE a assuré une large diffusion de l'information pour permettre de recevoir le maximum de dossiers. L'analyse de ces dossiers (18 au total) a fait voir une situation assez confuse qui ne répondait pas à l'esprit du projet qui veut que les activités soient celles d'une association et que le bénéfice aille dans l'intérêt collectif de la communauté des commerçants.

Compte tenu de la complexité de la question, la 6ème SMCL a accepté la proposition de suppression de ce volet.

2. **Dans quelle mesure l'objectif spécifique de la prestation a-t-il été atteint, en fonction des indicateurs retenus ?**

Résultat I - Composante 1 – Accès au crédit

***Les indicateurs des résultats de la composante 1 sont** :*

- Le nombre et le volume de crédits octroyés à des femmes : Sur 375 dossiers soumis au FARE, 106 appartenaient à des femmes. Et, sur les 82 dossiers acceptés, 28 appartenaient à des femmes soit un taux de 27% ;
- Le taux de remboursement des crédits octroyés aux adhérents des CGA à travers ce projet (portfolio à risque à 90 jours). Sur les premiers prêts octroyés et après 3 mois de fonctionnement nous avons enregistré un taux de remboursement de 100%. On note ici que selon l'état des prêts de la BMS en février 2011 le taux de remboursement général est de 62% pour les crédits en cours (a noter que tous les prêts sont en cours et aucune mobilisation de garantie n'a encore eu lieu).

Afin de suivre la mise en œuvre de cette composante, les indicateurs d'efficacité de la composante 1 sont :

- La durée moyenne entre la décision du CGA et le décaissement du crédit par la banque (indicateur pour l'efficacité de la mise en œuvre) : 3 semaines en moyenne ;
- Le nombre de visites de terrain effectuées par les différents partenaires. 85% des dossiers ont fait l'objet de visite.

Résultat II : Composante 2

Les indicateurs des résultats de la composante 2 sont :

- 2.160 commerçant(e)s ont été formés en comptabilité simplifiée soit 100% du nombre prévu ;
- 480 commerçants ont été formés en GERME soit 100% du nombre prévu ;
- Selon les rapports des formateurs et des fiches d'évaluation le taux de satisfaction des participants atteint 85% ;
- 5.000 fascicules ont été distribués soit 100% du nombre prévu ; Aussi il faut préciser qu'après ces formations les commerçant(e)s détaillant(e)s ont affirmé avoir une meilleure maîtrise de leur métier et que leur professionnalisme s'est renforcé ;
- Le délai de traitement du FAFPA dépend de la célérité du formateur à présenter sa demande. En effet conformément au DTF, 12,5% du coût de la formation est payée par le FAFPA au titre de la contribution de la partie malienne. Cette contribution a été payée aux prestataires à la présentation au FAFPA des justificatifs exigés. Le traitement des demandes de payement s'est déroulé à l'entière satisfaction des prestataires.

Résultat III : Composante 3

Le volet « Microprojets » pour la promotion et le renforcement du professionnalisme et de la rentabilité du commerce de détail.

Les indicateurs des résultats de la composante 3 sont :

- Nombre de microprojets financés par le PRECACD ;
- Nombre et types d'acteurs mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre des microprojets ;

Les indicateurs de l'efficacité de la mise en œuvre de la composante 3 :

- Degré de satisfaction des bénéficiaires des projets ;
- Durée de traitement des demandes au sein du PACD.

Ce volet a été annulé par décision de la SMCL.

Les résultats atteints du volet 1 – fonds de garantie, ont contribué bien que partiellement à l'atteinte de l'objectif spécifique du projet. Ils ont induit un changement de perception entraînant un changement de comportement potentiellement durable chez les bénéficiaires et chez le prestataire, la banque BMS.

3. Dans quelle mesure les résultats intermédiaires de la prestation ont-ils été atteints, en fonction des indicateurs retenus ?

Il faut rappeler que les résultats attendus dans le DTF étaient les suivants :

- Le fonds de garantie garantit des crédits octroyés par les institutions financières aux adhérent(e)s des CGA et aux groupements de femmes ;
- Les capacités de gestion des adhérent(e)s des CGA et leurs bureaux sont renforcées ;
- Les commerçant(e)s détaillant(e)s ont une meilleure maîtrise de leur métier et renforcent le professionnalisme et la rentabilité du commerce de détail, à travers la mise en œuvre de microprojets.

Par rapport à la composante 1 – accès aux crédits

A ce jour un montant total de prêts de 77 400 000 FCFA a été mis en place par la Banque BMS, soit 28% du montant du fonds de garantie constitué. Il est à retenir dans ce cadre qu'un nombre élevé de dossiers a été soumis par les CGA. La sélection très serrée du FARE a fait que sur 375 dossiers soumis, seuls 82 ont pu avoir l'accord de garantie.

En effet dans le but d'accroître l'efficacité du projet à travers la sélection de commerçants de bonne qualité qui répondent mieux aux critères non seulement administratifs mais professionnels et moraux, le FARE a procédé par la mise en place d'une procédure assez sélective. Cette méthode s'imposait car la

fonctionnalité des structures prévues (CGA, PACD) pour ce faire n'a pas été au rendez vous. Mais il faut aussi faire savoir que sur ces 77 400 000 FCFA autorisés par le FARE, la banque a réellement mis en place des financements pour 63 950 000 FCFA.
Certaines personnes retenues au départ par le FARE parmi les bénéficiaires des prêts (comme à Mopti) n'ont pas encore été financées par la BMS. A Sikasso, une personne retenue n'a pas encore acceptée le prêt parce que le montant proposé était devenu « trop dérisoire » à ses yeux. L'autorisation de garantie est donnée mais compte tenu de la situation des prêts accordés à Mopti et du fonctionnement du CGA de cette localité la banque exige plus d'engagement de la part des responsables chargés du commerce à Mopti pour mettre les fonds à disposition des bénéficiaires.

Par rapport à la composante 2 – accès aux formations

- Le nombre de commerçants appliquant une comptabilité simplifiée.

L'ensemble des commerçants bénéficiaires du financement sont suivis et cela a permis de constater que 100% d'entre eux appliquent une comptabilité simplifiée en totalité ou en partie.

Aussi il est important de signaler l'aspect relatif au genre. En effet, conscient des inégalités entre les hommes et les femmes, le PRECACD a intégré une politique proactive envers les femmes commerçantes. Ainsi, le projet prévoyait de réserver un minimum de 25% du fonds à la garantie des crédits octroyés aux femmes.
Dans sa mise en œuvre, le projet a dépassé ce seuil minimum : 28% des dossiers soumis pour financement sont portés par des commerçantes détaillantes, et même 34% par rapport aux dossiers acceptés pour financement.

Par rapport à la composante 3 – accès aux microprojets

- Le nombre de petits projets formulés par les CGA (répartition géographique et type d'initiatives) ;

Ce volet fut annulé par décision de la SMCL.

4. Décrivez le système de suivi-évaluation qui a été mis en place lors de la mise en œuvre de la prestation.

Le DTF du PRECACD précise que le suivi évaluation a pour but non seulement de contrôler l'exécution technique et financière des activités, mais surtout d'améliorer l'efficience et l'efficacité de la prestation de coopération afin qu'elle puisse réaliser au mieux ses objectifs.

A cette fin, les mécanismes suivants ont été mis en place :

Un système de rapportage. Afin de permettre une bonne information de tous les partenaires concernés par l'exécution de la prestation de coopération, le chargé de projet du FARE a régulièrement fourni la situation financière du projet. Ainsi mensuellement le FARE a eu l'obligation de fournir à la CTB le relevé des opérations financières suivant l'outil FIT (Financial Information Tool).

En plus de ce compte rendu financier mensuel, une programmation trimestrielle des activités a été faite et tous les 3 mois un rapport trimestriel est produit pour faire le point des réalisations programmées.

Ainsi conformément aux canevas de la CTB, des rapports de suivi évaluation annuels qui ont apprécié le degré de réalisation des résultats intermédiaires et des objectifs ont été produits. Deux rapports annuels ont été produits, notamment celui de 2009 et de 2010.

Des séances de travail régulières ont été organisées pour suivre telle ou telle activité. La SMCL a également servi de cadre de contrôle et de compte rendu sur la gestion du projet.

En plus de ces activités de contrôle une mission d'audit a été commanditée conformément à ce que le DTF prévoit. Elle a permis de passer en revue toutes les activités menées par le projet et de voir la conformité des opérations par rapport aux prévisions et aux procédures. Cette mission n'a pas révélé de manquements graves.

Malheureusement, le projet n'a pas exploité les lignes de consultance et de capitalisation prévues principalement parce que le projet a connu un retard important de mise en œuvre. Ainsi, au lieu de prendre le temps d'analyser les stratégies et de les tester pour s'assurer de leur viabilité, on s'est quelque peu pressé de mettre en œuvre les activités. Par la suite, on n'a pas pris le temps d'évaluer ces mises en œuvre par crainte de retarder encore la réalisation d'un paquet minimum d'activités.

Ainsi comme le prévoyait le DTF, le suivi a été fait sur la base :

- Du DTF et du cadre logique de l'intervention ;
- Des documents qui ont été élaborés dans le cadre de la mise en œuvre (planification opérationnelle, rapport annuel, …) ;
- Des rapports élaborés par les différentes instances impliquées dans la mise en œuvre (FARE, FAFPA, PACD, BMS).

TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES

1. Quels sont les problèmes et questions majeurs qui ont influencé l'exécution de la prestation et comment la prestation a-t-il tenté de les résoudre ?

Durant l'exécution du projet des problèmes sont apparus et les structures impliquées ont toute et chacune à son niveau apporté les solutions qu'il faut pour les surmonter. Ainsi la première grande difficulté à laquelle le projet a été confronté est qu'il était prévu de faire un déblocage séquentiel du fonds de garantie. Mais compte tenu de l'inadaptabilité de cette pratique aux réalités de fonctionnement d'un projet comme le PRECACD, l'attention des partenaires a été attirée sur la nécessité de procéder à un déblocage unique et total de l'ensemble du fonds de garantie. En concertation avec les autres partenaires, la SMCL a corrigé cette lacune.

Ensuite le retard que le projet a connu dans sa phase de démarrage a été une difficulté qui a quelque peu entaché son fonctionnement. En effet, cette situation a été mal vécue par les bénéficiaires qui avaient commencé à perdre confiance dans la faisabilité du projet. Le PRECACD a suscité beaucoup d'intérêt et beaucoup d'espoir parmi la communauté des commerçant(e)s détaillant(e)s. Pour maintenir les commerçants mobilisés et entretenir la confiance les explications ont été données régulièrement et cela a permis de faire comprendre les causes du retard qui n'étaient pour la plupart qu'administratives.

Aussi la complexité de se conformer à certaines pratiques de la CTB difficilement compatibles avec les procédures en vigueur au FARE a été ressentie. Cette difficulté s'est fait voir surtout au niveau des frais de gestion du FARE. Les procédures prévues pour la consommation des ressources n'étaient pas compatibles avec les systèmes de dépenses du FARE. Face à cette difficulté et dans le souci de permettre une exécution correcte du projet, le FARE a renoncé à prélever sur le budget du projet en les payant sur son budget propre et la SMCL lors de sa dernière session a décidé de réallouer à d'autres rubriques les ressources non utilisées.

En ce qui concerne les ressources destinées à inciter l'implication des CGA dans le suivi des crédits, les retards dans l'attribution des financements n'ont pas permis au projet de déterminer l'applicabilité de ces allocations puisque les crédits n'étaient pas encore arrivés à échéance à la fin du projet.

De par la couverture de ses frais, le FARE a effectivement subi un préjudice et ce faisant, il a augmenté la contribution nationale au projet pendant que la contribution Belge s'est vue diminuée de la valeur des allocations prévisionnelles destinés au FARE et aux CGA. Mais il faut préciser qu'à la clôture du projet une réallocation de ces fonds est envisagée dans le cadre d'un accord d'exécution entre le FARE et la CTB.

La mise en œuvre de la composante 3 du projet, les « Microprojets pour la promotion et le renforcement du professionnalisme et de la rentabilité du commerce de détail », est une activité financée par une subvention accordée aux promoteurs. Sa mise en œuvre risquait d'avoir une incidence très négative sur le remboursement des prêts accordés (composante 1 - financement des commerçants) vu le fait que le volet 3 s'adresse aux mêmes cibles que le volet 1, malgré la différence des conditions d'octroi, d'accès au financement et sa mise en œuvre.

Compte tenu de ce risque et compte tenu des difficultés de recrutement des projets porteurs, la 6ème SMCL a accepté la proposition de suppression de ce volet.

Mais la principale difficulté à laquelle le projet a été confronté et qui explique la faiblesse des financements accordés est la non fonctionnalité à souhait des Centres de Gestion Agrée, maillon essentiel du dispositif. Cette situation a amené les partenaires du projet et principalement le FARE à rendre la sélection (pour l'accès aux financements des commerçants détaillants) plus rigoureuse. Des discussions sont en cours avec l'ensemble des partenaires pour trouver une solution alternative au problème posé.

2. Quelles sont les causes des écarts par rapport aux résultats attendus ?

En termes d'écart par rapport à ce que le projet prévoyait il est important de signaler qu'ils se situent essentiellement à 2 niveaux :

1- La composante 1 : « accès au financement », avait pour résultat attendu de garantir des crédits octroyés par les institutions financières aux adhérent(e)s des CGA et aux groupements de femmes. Sur ce plan, le fonds de garantie a certes servi à garantir des financements. Mais ceux-ci n'ont été garantis qu'auprès d'une seule institution à savoir la Banque malienne de Solidarité (BMS-SA). Aussi le volume de crédit distribué n'a pas été très satisfaisant compte tenu du fait que les dossiers transmis par les CGA n'étaient pas pour la plupart d'entre eux de bonne qualité.

   En effet sur 375 dossiers seulement 82 ont pu avoir accès à la garantie. Malgré cette faiblesse des dossiers acceptés, il faut préciser que 28% de ces bénéficiaires sont des femmes pendant que la prévision était de 25% ; cet écart de 3% s'explique principalement par la forte campagne de sensibilisation menée auprès des CGA.
   Au constat du disfonctionnement des CGA, le FARE a adopté un système très sélectif de sélection des dossiers en mettant l'accent non seulement sur les conditions administratives à remplir mais aussi en faisant des visites organisées sur les sites des commerçants pour juger la réalité de la demande.

2- La composante 3 : « Appel à projets », avait pour résultat attendu que les commerçant(e)s détaillant(e)s aient une meilleure maîtrise de leur métier et que le professionnalisme et la rentabilité du commerce de détail à travers la mise en œuvre de microprojets soient renforcés. Un écart existe à ce niveau car cette composante a été purement et simplement supprimée compte tenu des raisons invoquées plus haut.

3. **Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de la prestation? Faites une réponse détaillée sur les plans de l'impact et de la durabilité des résultats.**

Le temps relativement court que l'exécution du projet (24 mois + 6 mois supplémentaire) a pris n'a pas permis de percevoir les résultats produits et d'en tirer une leçon quelconque.

Au cours de la mise en œuvre du projet, les parties prenantes ont œuvré, dans les limites du temps et de l'architecture du projet à promouvoir une culture d'analyse visant la réussite et la durabilité des investissements. Le dispositif de rapportage périodique et l'examen du contenu de ces rapports par la SMCL ont été le moyen utilisé pour non seulement identifier les leçons apprises, les meilleures pratiques à consolider et/ou des échecs de mise en œuvre à redresser.

Au niveau de l'intervention

La mise en œuvre du projet a permis de tirer plusieurs enseignements importants :

Les principales contraintes à la réussite d'un projet de promotion et de développement des services financiers pour des secteurs et acteurs non traditionnels ne se limitent pas à l'accès au crédit. Comme démontré par le projet, la mise à disposition des mécanismes de garantie peut impulser la création d'une dynamique de demande et de l'offre potentiellement motrice de croissance qui nécessite, pour les fins de sa capitalisation et pérennité, un appui d'accompagnement des acteurs de la demande et de l'offre favorisant le renforcement de leurs capacités :

- Les demandeurs doivent être à même de capter les opportunités – dans ce cadre, le renforcement de leurs capacités à fournir des garanties primaires les rendant éligibles aux crédits et leurs capacités techniques d'élaboration des demandes de crédit propices sont critiques ;
- Les structures chargées d'encadrer les bénéficiaires dans les mises à disposition favorisant l'accès aux crédits doivent être à même d'assurer la fourniture des services d'appui conseil et d'accompagnement favorisant les renforcements nécessaires de leurs clients ci-dessus indiqués. Sans quoi, leur utilité et leur participation effective au développement voulu risque de se voir diluer ;
- Les prestataires des services de crédit aux demandeurs nouvellement entrés dans un système bancaire, tels que les commerçant(e)s détaillant(e)s – leurs capacités de développement des services financiers spécialisés qui tiennent compte des réalités, des besoins et des vulnérabilités du client cible est critique.
- Le développement et mise en œuvre des systèmes favorisant l'institutionnalisation des principes d'instruction rigoureuse, y compris des contrôles physiques, et de la gestion de proximité des recouvrements ont été identifiés comme critiques dans ce cadre.

Au niveau de l'instance partenaire – le FARE
De par les réalisations du projet, le FARE a approfondi ses connaissances des atouts et des vulnérabilités du bénéficiaire cible : les commerçant(e)s détaillant(e)s. La gestion du premier lot des crédits/mises en jeu de la garantie a permis de confirmer l'ampleur potentielle de la demande, l'impact éventuel de l'offre sur la croissance du secteur mais aussi les risques inhérents à gérer dans la marche du développement des services de crédit à cette cible.

Dans la continuation des activités de garantie des commerçants détaillants, le FARE capitalisera les leçons apprises pour affiner les processus de demande d'instruction et de gestion des recouvrements des crédits sous sa garantie. Il pourrait en outre, appuyer le développement des capacités d'appui conseil et d'accompagnement des CGA afin que ces acteurs puissent pleinement jouer leur rôle.

Par rapport aux questions de durabilité et d'impact, le rapport d'évaluation finale cite :
CONCLUSION SUR LA DURABILITE - Le temps alloué au projet et sa nature essentiellement verticale ont entraîné une architecture limitative en matière de renforcement de capacités visant la pérennité. On note particulièrement dans ce cadre, l'absence de programmes de renforcement de capacités des CGA dans leur mission d'appui conseil aux commerçant(e)s détaillant(e)s pour l'accès effectif aux opportunités de financement. De telles activités auraient pu avoir un impact important sur les réalisations du projet au vu du pourcentage de dossiers de financement rejetés à cause de leur qualité. Plus important encore, vu l'engouement pour la bancarisation que le projet a suscité chez les commerçant(e)s détaillant(e)s, il aurait pu créer un cadre durable dans lequel les CGA impulseraient le développement des services financiers spécialisés pour leurs membres.

CONCLUSION SUR L'IMPACT - Au vu de la durée du projet, il n'est pas possible d'évaluer son impact. On peut toutefois dire qu'il a induit des changements porteurs d'impact.

Au cours de l'évaluation, les experts ont investigué les effets et changements que le projet a pu induire aux niveaux national, régional et local auprès des cibles. Les perceptions varient énormément d'acteur à acteur.

Les changements constatés par les acteurs sont :

PACD - Les formations du projet ont eu un effet important sur les entreprises bénéficiaires – les commerçants ressentent des améliorations sur leurs ventes, leurs coûts de fonctionnement.

FARE - Le projet a enrichi les connaissances des commerçant(e)s détaillant(e)s. Ils ont compris qu'eux aussi peuvent avoir accès au crédit. Le projet a également eu un impact sur les statistiques nationales dans le domaine du commerce. A travers la formalisation des commerçant(e)s détaillant(e)s, il permet à l'Etat d'avoir des ressources fiscales plus importantes sur cette activité.

Pour les CGA, ils constatent une plus grande bancarisation parmi les membres malgré une démotivation de certains membres face aux retards, et au rejet de leurs projets de financement ; une forte intégration des concepts clés des formations dans le fonctionnement des entreprises bénéficiaires ; les difficultés et tracasseries de mise en œuvre du projet a motivé les membres à s'organiser pour travailler davantage avec les fournisseurs de services financiers avec ou sans le PRECACD.

Commerçant(e)s détaillant(e)s – De façon générale, les bénéficiaires des formations ont intégré au moins deux concepts appris, notamment la tenue du grand livre, les activités d'inventaire et la bancarisation. Le projet a en effet sensibilisé les bénéficiaires sur les opportunités de financement commercial, avec ou sans le PRECACD. On note d'importantes résolutions d'organisations personnelles et/ou collectives parmi les commerçant(e)s détaillant(e)s consulté(e)s afin de saisir et exploiter ces opportunités dans l'intérêt de l'épanouissement de leur entreprise.

La Banque Malienne de Solidarité constate l'engouement des commerçant(e)s détaillant(e)s, membres de CGA et non, pour l'ouverture des comptes (épargnes et courants). De plus en plus d'épargnants modifient leur compte d'épargne en compte courant pour pouvoir bénéficier d'un chéquier pour gérer les dépenses de leur entreprise.

Les effets sur l'intégration des concepts clés de la formation et sur la bancarisation des commerçant(e)s détaillant(e)s sont porteurs pour les résultats à moyen terme et l'impact éventuel du projet – il aurait eu un effet de levier sur des aspects clés du développement durable du sous secteur de commerce en détail, notamment sur la gouvernance des entreprises et leur accès aux financements. Si la tendance de bancarisation des commerçant(e)s détaillant(e)s continue, il devrait en suivre l'augmentation quantitative et qualitative de l'offre des services financiers par les banques commerciales de la place. Si c'est le cas, le projet PRECACD aurait créé l'impact souhaité par ces concepteurs – l'Etat Malien et son partenaire traditionnel, la Belgique. »

4. Selon vous, comment la prestation a-t-elle été perçue par les groupes cibles ?

Le projet PRECACD a suscité beaucoup d'intérêt et beaucoup d'espoir parmi les commerçant(e)s détaillant(e)s. Il, et particulièrement les résultats attendus de son premier volet relatif à l'accès aux financements, venait contribuer à la résolution de la contrainte principale à l'épanouissement de leur profession: l'accès au crédit.

Sans exception, les parties prenantes reconnaissent et remercient le Gouvernement et le peuple Belge pour l'investissement dans le projet. Elles comprennent et apprécient les exceptions stratégiques que l'investissement représentent pour la Belgique et elles saluent les efforts mis en œuvre par le bailleur pour soutenir les objectifs nationaux en acceptant de s'investir malgré ces contraintes stratégiques. La cérémonie de lancement du projet le 9 décembre 2009 présidée à la chambre de commerce et d'industrie du Mali par le Ministre Belge Charles Michel chargé de la coopération au développement a été l'espace le mieux approprié pour lui de recevoir les remerciements des commerçants détaillants.

L'ensemble des partenaires du projet pensent qu'il répond réellement aux objectifs stratégiques du Mali de lutter contre la pauvreté en appuyant le développement du secteur privé. Pour la première fois, un bailleur de fonds propose l'accès au crédit à cette catégorie de la population, ce qui constitue un exemple pour l'avenir.

Précisément, les commerçants considèrent que les trois volets du projet sont pertinents pour le développement du sous-secteur du commerce en détail. Ils conviennent tous de la pertinence du PRECACD quant aux objectifs stratégiques nationaux de promotion et de développement du secteur privé.

Mais, en général, ils pensent que le volet 3 ne devrait pas être supprimé puisqu'ils y voyaient des opportunités de financement des microprojets et de renforcement de capacités de leurs membres. Ils considèrent que de tels projets auraient pu avoir un impact important sur le développement durable du sous-secteur du commerce en détail.

Par rapport à la question de perception, le rapport d'évaluation finale cite : «

Au cours de l'évaluation finale, les bénéficiaires participants ont évalué plusieurs aspects du projet. La synthèse de l'évaluation :

- 80% des bénéficiaires rencontrés approuvent la conception du projet mais regrettent des retards encourus et le manque de souplesse des dirigeants du projet ;
- 100% des participants aux formations ont trouvé les thèmes de formation utiles ;

- A plus de 70% les participants aux formations ont estimé que les conditions de formation (qualité des formateurs, qualité des supports, logistique) étaient propices à l'apprentissage et l'appropriation des thèmes proposés ;
- Les apprenants ont trouvé que les thèmes de comptabilité appris leur sont les plus utiles, suivis des thèmes de gestion des stocks, de commercialisation et enfin, de gestion de crédit (puisque au moment de la formation, ils avaient tous du mal à obtenir des crédits) ;
- Plus de 50% des bénéficiaires rencontrés ont ouvert un compte bancaire à cause des opportunités identifiées grâce au projet. 88% de ces personnes logent leurs recettes dans ce compte et plus de 20% l'utilisent pour le règlement de leurs dépenses (Puisque pas mal des comptes ouverts sont des comptes d'épargne, les titulaires ne peuvent que retirer de l'argent liquide des comptes pour un tel règlement. On note toutefois, que le taux de conversion des comptes en compte courant est croissant. Justement, pour que le titulaire puisse se servir du compte pour les opérations recettes et dépenses de son entreprise) ;
- A plus de 85%, les bénéficiaires ont été informés (de façon formelle et informelle) des opportunités d'accès au financement du projet ;
- Les demandeurs et les bénéficiaires des crédits se plaignent à plus de 95% de manque d'information sur les modifications opérées suite à leur demande : rejets sans justifications claires, différence entre montant demandé et reçu sans justifications claires, notamment). »

5. Quels ont été les résultats du suivi-évaluation ou du monitoring et des éventuels audits et contrôles? Comment les recommandations de ceux-ci ont-elles été prises en compte ?

A la demande de la CTB, la société « Deloitte Réviseurs d'Entreprises » a réalisé un audit mixte du PRECACD, conformément aux 'Termes de Référence' rédigés par la CTB. L'audit mixte combine un audit financier et un audit de systèmes.

Le contenu de l'audit est spécifié dans le 'Programme d'audit', qui a été préparé par l'auditeur et a été approuvé par la CTB. La phase de terrain de l'audit a eu lieu du 07/06/2010 au 17/06/2010 et s'est déroulée à Bamako et à Ségou au Mali.

Le rapport d'audit déposé en fin de mission disait :
« En ce qui concerne la gestion générale du projet, nous déclarons ne pas avoir constaté de manquement d'importance matérielle…… ».
En ce qui concerne le suivi et l'implémentation des recommandations des audits précédents, nous avons vérifié le suivi et l'implémentation des recommandations des audits précédents. Nous avons pu constater qu'il n'existe pas de check-list pour suivre les corrections des anomalies précédemment détectées. Nous recommandons d'établir une check-list indiquant les actions à prendre et un suivi adéquat de ces dernières.

En ce qui concerne le rapportage vers la CTB, nous avons observé que les dates de clôture ne sont pas systématiquement respectées.
En ce qui concerne la gestion financière et comptable, nous déclarons ne pas avoir constaté de déviances d'importance matérielle causées par des erreurs ou de la fraude.

Les recommandations ainsi faites ont été prises en compte et les corrections nécessaires ont été faites avant la fin du projet.

Le rapport d'évaluation finale a fait les conclusions et recommandations suivantes : «

Conclusion
Malgré les retards encourus, qui ont affecté l'efficience et l'efficacité du projet par leur impact sur la réalisation des activités prévues et l'exécution des investissements des parties, la mise en œuvre du PRECACD a réellement amorcé la création d'un environnement qui contribue à l'amélioration du commerce en détail et à la lutte contre la pauvreté des personnes dans ce secteur au Mali.
A condition des améliorations quantitatives et qualitatives de la performance en matière de gestion des financements par le FARE, la BMS et les CGA, la continuation du fonds de garantie après la clôture du projet doit permettre l'ancrage de cet environnement et l'institutionnalisation et la pérennisation des résultats principaux du projet qui sont :

- L'accroissement de la formalisation des commerçant(e)s détaillant(e)s et de leur entreprise ;
- L'amélioration de la gouvernance managériale et financière des entreprises de commerce en détail ;
- L'accroissement de la bancarisation des commerçant(e)s détaillant(e)s et de leur entreprise ;
- La stimulation de la demande des services financiers spécialisés pour le commerce en détail ;
- La stimulation de l'offre des services financiers spécialisés pour le commerce en détail par les prestataires de la place.

Recommandations
Pendant la mise en œuvre du projet, le FARE a démontré des capacités importantes de gestion transparente des contributions comme démontre l'audit des comptes du projet. Son engagement à tirer les résultats attendus malgré les retards encourus, les contraintes de capacités de ses partenaires de mise en œuvre (tant au niveau des CGA qu'au niveau de la Banque), à instaurer des normes et des principes sains de financement et de recouvrement sont à saluer. Ce faisant, il s'est toutefois montré moins participatif, quelque peu rigide et moins communicatif qu'il aurait pu l'être. Ces comportements ont eu un impact sur le renforcement des capacités de ces partenaires, notamment les CGA et les

commerçant(e)s détaillant(e)s, clients de ceux-ci et cibles bénéficiaires du projet, affectant par là même leur satisfaction.
Pour redresser cette situation pendant la période de continuation de la garantie, l'intégration des indicateurs de niveau de prise en charge des rôles et responsabilités, de recrutement, d'appui et de suivi par les CGA et de mesure de satisfaction des cibles dans l'accord d'exécution pourrait avoir un effet de levier sur la participation et la circulation des informations utiles entre les parties. Ils obligeront le FARE et la BMS :

- à composer « collaborativement » avec les CGA (en partenariat avec le PACD) et en ce faisant à renforcer « naturellement » les capacités de ceux-ci à recruter, à appuyer et à suivre les candidats et les bénéficiaires des crédits/mises en jeu de la garantie ;
- d'assurer une meilleure circulation d'information entre les parties prenantes et les cibles dans l'intérêt de l'atteinte des résultats et la capitalisation des réussites, l'intégration des leçons apprises par tous.

Cette intégration est un moyen de renforcer les capacités des CGA sans moyens additionnels puisque le projet est clôturé. Des indicateurs de performance à prendre éventuellement en compte sont :

- Nombre de financements d'origine CGA
- Nombre d'instances de mise en jeu de la garantie pour les financements d'origine CGA
- Satisfaction des bénéficiaires et non bénéficiaires des prestations du FARE, de la BMS, des CGA
- Nombre d'activités participatives de partage des réalisations et résultats organisées par le FARE

A plus de 90%, les bénéficiaires affirment que le projet vient répondre aux deux problématiques critiques de la profession de commerçant détaillant et des entreprises de commerce en détail : l'insuffisance des connaissances et de compétences de gestion des entreprises de commerce en détail et l'accès aux financement. Ils regrettent toutefois que les conditions de mise en oeuvre du volet 1 - fonds de garantie - furent entachées de retards, de services d'appui à l'élaboration des demandes de crédit peu porteurs des CGA pour l'approbation des demandes de crédit, de manque de souplesse et de manque de prise en compte des contraintes et difficultés spécifiques des demandeurs par le FARE et la BMS, de faibles flux d'informations sur l'état des demandes, des raisons de rejet et/ou de diminution des crédits demandés/de mise en place de la garantie par le FARE et la BMS. Ils souhaiteraient que la continuation de la garantie soit accompagnée d'activités de renforcement de capacités leur permettant de capter d'avantage des opportunités d'accès aux financements facilitées par le projet.

Au vu de la clôture du projet, ce souhait ne pourrait trouver une issue heureuse qu'à travers une mobilisation de ressources additionnelles par les parties prenantes nationales. Ceci pourrait se faire de plusieurs manières : 1) le FARE, en collaboration avec ses partenaires d'exécution mobilisent des ressources

auprès de l'Etat et de ses partenaires financiers ; 2) certains des revenus de la garantie sont consacrés, par le FARE, au développement et mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités des CGA ; 3) le bailleur pourrait éventuellement intégrer un certain nombre d'activités de renforcement à travers un dispositif spécial d'études à sa disposition (projet PAREC). Dans ce cadre, il pourrait faire appel à son dispositif pour l'organisation des consultances spécialisées auprès du FARE, de la BMS et des CGA et il pourrait offrir des activités de formation spécialisée (appui accompagnement des activités de recrutement, de gestion et de suivi des financements).

La continuation du fonds de garantie après la clôture du projet devra engendrer la durabilité du volet 1 – fonds de garantie. Ceci toutefois, à condition que la performance du fonds s'améliore rapidement et sensiblement. L'intégration des indicateurs de performance et des multiplicateurs incitatifs dans l'accord d'exécution serait porteuse à ces effets.

Dans ce cadre, les indicateurs de performance particulièrement porteurs sont :

- Volume de crédits en cours (portefeuille, nombre, typologie, cible) désagrégée par sexe de bénéficiaire, par origine (membre CGA, association affiliée au projet, ou autre), et zone géographique (en fonction d'unité administrative du pays)
- Taux d'impayé par tranche du temps (premier impayé, plus d'une échéance programmée, etc.) désagrégée par sexe, parorigine et par zone géographique
- Existence de visite d'entreprise avant l'attribution du crédit
- Existence et nombre de visites d'entreprises en cas d'impayé(s)
- Nombre et circonstances de mise en jeu de la garantie
- Existence et typologie de recours en cas d'impayé (jusqu'au recours devant les autorités judiciaires compétentes) avant mise en jeu de la garantie

En vue de l'innovation de la mise à disposition des crédits aux commerçants détaillants et les difficultés de recrutement que ceci sous entend, le multiplicateur à appliquer pourrait être progressif. Dans ce cadre, pendant la première année de mise de la continuation, il serait entendu que la Banque réalise des crédits égalant le montant de la garantie. Qu'elle la double en année deux pour atteindre un multiplicateur de 5 à 1 en fin de la première période de la continuation (fin de l'année 4).

L'expérience du PRECACD est venue enrichir de façon durable le tissu technique et économique du milieu des services financiers en ce qu'il a ouvert la porte à une offre croissante des services financiers à la catégorie des commerçant(e)s détaillant(e)s. Il a permis à ces personnes de percevoir les possibilités d'épanouissement que la bancarisation et les services financiers (transactionnels comme de crédit) y afférents représentent.

Le PRECACD a permis aux fournisseurs de services financiers de percevoir les opportunités de marché que le secteur de commerce en détail leur offre. Il est important de suivre les résultats de la continuation du fonds de garantie pour savoir si ces effets préliminaires s'ancrent en leur sein. A cet effet, il serait avantageux que le dispositif de suivi de la continuation intègre des indicateurs sur le développement et l'institutionnalisation de l'offre des services financiers ciblant les commerçant(e)s détaillant(e)s par les fournisseurs de services financiers de la place et la saisie effective de cette offre par les commerçant(e)s détaillant(e)s.

Les indicateurs particulièrement intéressants à alimenter seraient :
Auprès des banques (BMS, mais aussi d'autres banques avec lesquelles le FARE travaillerait éventuellement) –

- Nombre et typologie de produits et services financiers développés et mis à disposition au bénéfice des commerçants détaillants
- Nombre de typologie de commerçants détaillants utilisant chacun des produits et services financiers mis à disposition et leur appréciation de ceux-ci.

Pour assurer sa cohérence avec la Politique Nationale d'Egalité Homme/Femme et dans l'intérêt de la durabilité et de l'impact de la continuation de la garantie, il est recommandé que le FARE prête une attention particulière à l'octroi des financements aux femmes les plus vulnérables.

Il serait important pendant la période de continuation de la garantie que les parties prenantes intègrent des mesures pour s'assurer que le projet ne vient pas contribuer à des pratiques interdites et s'assurer du respect des préceptes de promotion de l'environnement selon les politiques de l'environnement en vigueur. A cet effet, les chargés d'instruction des dossiers de financement devraient s'assurer que les commerçant(e)s détaillant(e)s demandeurs de financement ne mènent pas des activités illicites et n'appliquent pas des pratiques néfastes pour l'environnement. Pour promouvoir l'environnement, le projet pourrait intégrer une politique de promotion des activités ayant trait à la protection de l'environnement semblable à celle intégrée pour la promotion des commerçantes en fixant un indicateur favorisant le financement et la mise en place de la garantie pour cette catégorie de demandeur.

L'accord d'exécution entre le FARE et la CTB stipule : « Les fonds sont transférés sur le compte bancaire suivant : FARE/PRECACD D0102 01 001 000554030459 22 ouvert à la BMS SA. Ce compte sera géré selon les principes énoncés à l'art. XII des conditions générales qui stipule : ARTICLE XII : COMPTE BANCAIRE, point 4) Les intérêts bancaires éventuels générés viennent en augmentation du montant du financement reçu. Ils pourront être utilisés pour financer les activités définies dans l'accord. Leur utilisation devra être justifiée dans les rapports d'exécution ».

La perception du FARE a largement motivé son acceptation à ne pas percevoir des frais de gestion du projet pendant sa mise en œuvre parce que les procédures prévues n'étaient pas compatibles avec ses capacités d'analyse financière des charges. On note toutefois que pour la poursuite du projet, une solution contractuelle pour le versement de frais de gestion fut proposée et acceptée par le FARE. Un accord d'exécution y afférent est en cours d'élaboration.

Il y a lieu d'assurer l'accord entre les parties sur les principes de distribution des revenus du DAT (intérêts produits) pour la durée de la vie du projet tout comme pour la période de poursuite des activités du fonds de garantie et sur des mesures de compensation à entreprendre pour les manques à gagner en frais de gestion du FARE pendant la durée du projet. Au vu de la situation de performance assez préoccupante qui prévaut, il serait avantageux que les parties considèrent un dispositif incitatif comme suit. Le FARE bénéficie des frais de gestion fixe pour couvrir ses frais réels de gestion de la garantie. Il bénéficie de plein droit des 50% des revenus pour son propre renforcement. Il bénéficie des 50% autres en fonction de l'atteinte des indicateurs de performance raisonnables (de portefeuille, de multiplication, de mise en jeu de la garantie). Des suggestions de typologie d'indicateurs de performance à éventuellement intégrer dans l'accord sont fournies dans ce rapport. Le Comité de Partenaires aura la responsabilité ultime d'évaluation de la dite performance et de décaissement des 50% de revenus y liés. »

6. Quelles recommandations faites-vous pour la consolidation et l'appropriation de l'après-projet (les politiques à suivre ou à mettre en oeuvre, les ressources nationales nécessaires, la responsabilisation des groupes cibles, la manière d'appliquer les recommandations…)?

A la fin de ce projet et au vu des constats faits lors de son exécution, il y a lieu de tenir compte des recommandations suivantes pour assurer une consolidation et l'appropriation de l'après projet :

- Le FARE et le PACD doivent se concerter dans le but de prendre les dispositions nécessaires en vue de rendre plus fonctionnels les CGA afin qu'ils puissent mieux jouer leurs rôles et responsabilités d'appui conseil et d'accompagnement des bénéficiaires cibles ;
- Le suivi nécessaire par le PACD de la mise en place des bureaux des CGA dans le but de recruter des personnes réellement représentatives et intègres afin de moraliser le travail qui se fait à leur niveau ;
- Une fois ces dispositions prises faire respecter les principes de participation des CGA dans les diverses étapes de recrutement, d'élaboration, de sélection et de suivi des crédits ;
- Intégrer des préceptes et dispositifs de contractualisation basée sur la performance (performance based contracting) eu égard aux activités de recrutement, d'appui conseil et d'accompagnement des CGA ;
- Mettre en place un dispositif de suivi rigoureux des obligations de la Banque BMS relatives aux activités d'instruction des demandes de crédit et de gestion des recouvrements et le rapportage y afférent.

7. Conclusions

Les activités du projet ont officiellement pris fin le 17 décembre 2010 après qu'un avenant de prolongation de 6 mois ait été accordé pour permettre de produire certains résultats avant la clôture du projet et cela compte tenu du retard qu'il a accusé dans sa phase de démarrage.

Les activités de financement continuent à se faire. Les CGA soumettent des dossiers qui passent à l'étude du comité de garantie formé par le FARE, le PACD et la Banque BMS. La prise en compte de certaines recommandations faites par l'évaluation finale du projet permettra d'améliorer la qualité du travail.

Au regard des résultats produits et des postes de dépenses, nous constatons que la plupart des activités programmées ont été réalisées : le taux de décaissement (du budget de la partie belge) est de **96%**.

Le reliquat du budget du PRECACD sera transmis au PAREC (Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et de Consultations) et dans ce cadre une demande du FARE (par le biais de son ministère de tutelle) sera faite pour le financement de l'accompagnement du fonds de garantie (via un accord d'exécution dont les termes sont en discussion entre le FARE et la CTB).

Les résultats satisfaisants obtenus résultent de la rigueur dont la CTB et l'équipe de gestion du projet ont fait preuve durant toute la durée du projet. Aussi ils sont le fruit de l'engagement et de la disponibilité de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Responsable national de l'exécution	**Responsable CTB de l'exécution**
Soungalo TRAORE Economiste du Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi	Michel FRANCOYS Chargé de programmes CTB Mali

TROISIEME PARTIE : ANNEXES

Annexes
Annexe 1 : Résumé des résultats
Annexe 2 : Etat des recettes et dépenses
Annexe 3 : Taux de déboursement de la prestation
Annexe 4 : Personnel de la prestation
Annexe 5 : Sous-traitances
Annexe 6 : Equipements
Annexe 7 : Formations
Annexe 8 : Bailleurs de fonds

ANNEXE 1. Résumé des résultats et des activités (en fonction du cadre logique)

Résultats Intermédiaires	Indicateurs (prévus ou réalisés)	Etat de réalisation
RI. 1 : Le Fonds de garantie garantit des crédits octroyés par les institutions financières aux adhérents des CGA et aux groupements de femmes	• Le nombre et le volume de crédits octroyés par les organisations financières aux adhérents des CGA à travers ce projet ; • Le nombre et le volume de crédits octroyés à des femmes ; • Le taux de remboursement des crédits octroyés aux adhérents des CGA à travers ce projet ; • La durée moyenne entre la décision du CGA et le décaissement du crédit par la banque ; • Le nombre de visites de terrain effectués par les différents partenaires.	• 82 personnes pour un montant de 77 400 000 Francs CFA ; • Sur 375 dossiers reçus 106 appartenaient à des femmes et sur les 82 dossiers financés, 28 sont pour des femmes (15 840 000 Francs CFA) ; • La moyenne générale de remboursement est de 53%. Des 6 515 896 FCFA remboursables, la Banque BMS a perçu 3 445 358 FCFA ; • 3 semaines en moyenne ; • 85% des dossiers.
RI. 2 : Les capacités des adhérent(e)s des CGA et de leurs bureaux sont renforcées	• Nombre d'adhérents de CGA formés en comptabilité simplifiée ; • Nombre de membres de bureau et de membres ordinaires ayant reçu une formation en GERME ; • Niveau de satisfaction des participants à la formation ; • Délai de traitement des dossiers par le FAFPA.	• 2.160 commerçants formés en compta simple ; • 480 responsables et membres ordinaires formés en GERME ; • 75% des personnes formées sont satisfaites ; • Le délai a été jugé très acceptable par les prestataires.
RI. 3 : Les microprojets contribuent à la professionnalisation et la rentabilité du commerce de détail	• 80.000.000 FCFA pour environ 20 à 40 microprojets (varient de 500.000 à 4.000.000 FCFA).	• Compte tenu de la complexité de mettre en œuvre ce volet et des réalités vécues sur le terrain, la 6ème SMCL a décidé de la suppression de ce volet

Activités planifiées	Etat de réalisation des activités (avec commentaires et remarques)
Résultat 1	
AR1LB1 Fonds de garantie	Réalisée au début des activités, la totalité du fonds de garantie soit 275 000 000FCFA a été débloquée en une seule tranche en septembre 2009. En novembre 2010 il a été décidé par la SMCL d'utiliser les fonds non-utilisés du volet 3 pour une augmentation du fonds de garantie
AR1LB2 2% contribution clients	Le projet n'a pas posé cette conditionnalité compte tenu de la réalité qui prévaut au niveau du groupe cible
AR1LB3 Prime pour les CGA (2%)	Cette prime n'a pu être attribuée parce que le projet est arrivé à terme avant que les premières échéances des prêts ne soient échues pour permettre de faire une évaluation. Les primes prévus aux CGA : 1% si 80% du prêt est remboursé et 1% supplémentaire si le taux de remboursement est 90%
AR1LB4 Adaptation Manuel des procédures	Cette tâche confiée au FARE a été la première tâche exécutée dans le cadre de ce projet
Résultat 2	
AR2LB1 Formation simple	2.160 commerçant(e)s ont été formés en comptabilité simplifiée
AR2LB2 Formation GERME	480 responsables des CGA ont été formés en GERME
AR2LB3 Documentation/fascicules	5.000 fascicules ont été distribués
Résultat 3	
AR3LB1 Appel à projet	Cette activité n'a été exécutée compte tenu des retards encourus et des difficultés de recrutement des projets porteurs, ainsi que l'appréciation par le FARE que le système de subvention risquait d'avoir une incidence très négative sur le remboursement des prêts accordés (les mêmes cibles de bénéficiaires)
AR3LB2 Appel à projet – contribution	Cette activité est liée à la précédente et n'a pas été faite
AR3LB4 Table ronde	La table ronde n'a plus eu lieu

Moyens généraux	
ZM0105 Rémunération membres comité de garantie	L'essentiel des dépenses engagées dans cette rubrique a été pris en charge par le FARE hors budget projet compte tenu de l'inadaptation du mode de décaissement (Régie) avec la nature de la dépense
Salaires et Appointements (2 personnes)	Le projet n'a pas procédé aux recrutements prévus compte tenu de l'extrême modestie de l'enveloppe prévue pour cela et du fait que les tâches pouvaient être exécutées par le personnel en charge du PACD.
Taxes sur Salaires et appointement	Cette activité est liée à la précédente et n'a pas été faite
ZM02 Matériel bureau, informatique, moto et voiture	A été complètement réalisée
ZM03 Carburant, imprimés et fournitures, entretien matériel et voiture, annonces, téléphone, missions, assurance voiture et vignette	Très partiellement réalisée compte tenu de la complexité du mode de justification différente des procédures en vigueur au FARE
ZM05 Frais de gestion PACD	Réalisée à 83%
ZM0601 Audits	1 audit a été réalisé
ZM0602 Evaluation	1 évaluation a été faite en fin de projet
ZM0604 Consultance ponctuelle (nationale)	Non réalisée
ZM0605 Consultance ponctuelle (internationale)	Non réalisée
ZM0606 Frais bancaire	Réalisé, lié à la tenue des comptes bancaires
ZM0607 Comité de pilotage (SMCL)	L'essentiel des dépenses engagées dans cette rubrique ont été pris en charge par le FARE hors budget projet compte tenu de l'inadaptation du mode de décaissement (Régie) avec la nature de la dépense

ANNEXE 2 : ETAT DES DEPENSES

Voir tableau ci-dessous.

Dans ce tableau les dépenses de l'évaluation finale (23.050 €) ne sont pas encore intégrées.

L'évaluation finale a été faite de janvier 2011 au mars 2011 et le paiement des factures est prévu fin mars / début avril.

En prenant en compte les dépenses de 23.050 €, le total des dépenses s'élèvent à 840.227 € (sur un total de 875.000 €).

Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 years) of MLI0602411

Project Title : **Renforcement des capacités dans le secteur privé**

Budget Version : **D1**
Currency : EUR
YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2007	2008	2009	2010	Expenses 2011	Total	Balance	% Exec
A LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU COMMERCE			800.004,31			564.163,31	221.071,09	0,00	785.234,41	14.769,90	98%
01 Accès au financement			616.929,00			434.464,45	167.693,92	0,00	602.158,38	14.770,62	98%
01 Fonds de garantie		COGEST	586.929,00			419.234,80	167.693,92	0,00	586.928,72	0,28	100%
02 2% Contribution clients		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
03 Prime pour les CGA (2%)		COGEST	0,00			15.229,66		0,00	15.229,66	-15.229,66	?%
04 Adaptation du manuel des procédures		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
05 Accord d'exécution		REGIE	30.000,00					0,00	0,00	30.000,00	0%
02 Accès à la formation			183.075,31			129.698,86	53.377,17	0,00	183.076,03	-0,72	100%
01 Formation simple 4 jours		COGEST	74.913,45			47.167,73	27.745,72	0,00	74.913,45	0,00	100%
02 Formation GERME		COGEST	100.845,02			75.213,58	25.631,45	0,00	100.845,03	-0,01	100%
03 Documentation/fascicules		COGEST	7.316,84			7.317,55		0,00	7.317,55	-0,71	100%
03 Renforcement/promotion du commerce de			0,00					0,00	0,00	0,00	?%
01 Appel à projet		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
02 Appel à projet - contribution bénéficiaires -		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
03 Consultation appel à projet		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
04 Table ronde "Commerce de détail et emploi"		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
Z GESTION DU PROJET			74.995,69		44,82	17.252,11	14.696,00	0,00	31.992,94	43.002,75	43%
01 Frais de personnel FARE			0,00				185,99	0,00	185,99	-185,99	?%
01 Coordinateur du projet (1/4)		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
02 Economiste (1/4)		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
03 Salaires et appointements (2 personnes)		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
		REGIE	60.724,58		44,82	304,90	6.582,21	0,00	6.931,93	53.792,65	11%
		COGEST	814.275,42			581.110,53	229.184,88	0,00	810.295,42	3.980,00	100%
		TOTAL	875.000,00		44,82	581.415,43	235.767,09	0,00	817.227,35	57.772,65	93%

Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 Years) of MLI0602411 Printed on 28/02/2011

page: 1

Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 years) of MLI0602411

Project Title : **Renforcement des capacités dans le secteur privé**

Budget Version : **D1**
Currency : EUR
YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2007	2008	2009	2010	Expenses 2011	Total	Balance	% Exec
04 Taxes sur appointements et salaires		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
05 Rémunérations membres du comité de		COGEST	0,00				185,99	0,00	185,99	-185,99	?%
02 Investissements FARE			16.784,86			16.784,64		0,00	16.784,64	0,22	100%
01 Matériel de bureau		COGEST	3.659,00			3.658,78		0,00	3.658,78	0,22	100%
02 Matériel informatique		COGEST	3.445,35			3.445,35		0,00	3.445,35	0,00	100%
03 Moto		COGEST	533,57			533,57		0,00	533,57	0,00	100%
04 Véhicule 50%		COGEST	9.146,94			9.146,94		0,00	9.146,94	0,00	100%
03 Frais de fonctionnement FARE			12.256,25				7.704,87	0,00	7.704,86	4.551,39	63%
01 Loyer		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
02 Carburant		COGEST	1.725,11				2.347,18	0,00	2.347,18	-622,07	136%
03 Imprimés de bureau		COGEST	609,80				228,67	0,00	228,67	381,13	37%
04 Fournitures de bureau		COGEST	2.561,14				1.109,26	0,00	1.109,26	1.451,88	43%
05 Entretien/réparation matériel		COGEST	884,20				884,20	0,00	884,20	0,00	100%
06 Entretien véhicule + moto		COGEST	1.000,00				969,88	0,00	969,88	30,12	97%
07 Assurance tout risque (50% du véhicule)		COGEST	2.844,00				1.792,17	0,00	1.792,17	1.051,83	63%
08 Annonces/insertions		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
09 Téléphone		COGEST	100,00				99,09	0,00	99,09	0,91	99%
10 Missions		COGEST	2.532,00				274,41	0,00	274,41	2.257,59	11%
11 Vignettes		COGEST	0,00					0,00	0,00	0,00	?%
04 Frais de gestion FAFPA (11%)			0,00			162,58	222,94	0,00	385,52	-385,52	?%
01 Frais de gestion FAFPA (11%)		COGEST	0,00			162,58	222,94	0,00	385,52	-385,52	?%
		REGIE	60.724,58		44,82	304,90	6.582,21	0,00	6.931,93	53.792,65	11%
		COGEST	814.275,42			581.110,53	229.184,88	0,00	810.295,42	3.980,00	100%
		TOTAL	875.000,00		44,82	581.415,43	235.767,09	0,00	817.227,35	57.772,65	93%

Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 Years) of MLI0602411 Printed on 28/02/2011

page: 2

Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 years) of MLI0602411

Project Title : **Renforcement des capacités dans le secteur privé**

Budget Version : **D1**
Currency : EUR
YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Expenses Start to 2007	2008	2009	2010	2011	Total	Balance	% Exec
05 Frais de gestion PACD (15%)			15.230,00					**0,00**	0,00	15.230,00	0%
01 Frais de gestion PACD (15%)		REGIE	0,00					**0,00**	0,00	0,00	?%
02 Frais de gestion PACD (15%)		COGEST	15.230,00					**0,00**	0,00	15.230,00	0%
06 Audit, Suivi/Evaluation			30.724,58		44,82	304,90	6.582,21	**0,00**	6.931,93	23.792,65	23%
01 Audits		REGIE	4.954,59				6.045,00	**0,00**	6.045,00	-1.090,41	122%
02 Evaluation (expert national)		REGIE	4.954,62					**0,00**	0,00	4.954,62	0%
03 Capitalisation		REGIE	0,00					**0,00**	0,00	0,00	?%
04 Consultance ponctuelle (nat)		REGIE	500,00			304,90	414,05	**0,00**	718,95	-218,95	144%
05 Consultance ponctuelle (internat)		REGIE	19.818,37		44,82			**0,00**	44,82	19.773,55	0%
06 Frais bancaire (CTB)		REGIE	100,00				123,16	**0,00**	123,16	-23,16	123%
07 Comité de pilotage		REGIE	397,00					**0,00**	0,00	397,00	0%
99 Conversion rate adjustment			0,00					**0,00**	0,00	0,00	?%
98 Conversion rate adjustment		REGIE	0,00					**0,00**	0,00	0,00	?%
99 Conversion rate adjustment		COGEST	0,00					**0,00**	0,00	0,00	?%
		REGIE	60.724,58		44,82	304,90	6.582,21	**0,00**	6.931,93	53.792,65	11%
		COGEST	814.275,42			581.110,53	229.184,88	**0,00**	810.295,42	3.980,00	100%
		TOTAL	875.000,00		44,82	581.415,43	235.767,09	**0,00**	817.227,35	57.772,65	93%

ANNEXE 3 : Taux de déboursement de la prestation.

Source de financement	Budget cumulé	Dépenses réelles cumulées	Taux de déboursement cumulé	Commentaires et remarques
Contribution belge directe	875 000 €	840 277 €	96%	
Contribution Etat partenaire	104.220 €	104.220 €	100%	La contribution de la partie malienne a été plus élevée que la prévision
Contribution Fonds de contrepartie	0			
Autres				

ANNEXE 4 : Personnel de la prestation

Type de personnel (titre, nom et genre)	Durée de recrutement (date début et fin)	Commentaires (délais de recrutement, pertinence de la fonction ou du profil…)
1. Personnel national mis à disposition par le Pays Partenaire	Néant	Le personnel existant du FARE (directeur, directeur adjoint, responsable administratif et financier) a entièrement exécuté le projet
2. Personnel d'appui recruté localement	Néant	Il était prévu le recrutement de 2 agents mais le budget prévu pour cela était totalement insignifiant
3. Personnel d'encadrement recruté localement	Néant	Les cadres du FARE ont exécuté le projet
4. Personnel International (hors CTB)	Néant	Aucune prévision n'avait été faite par le projet
5. Expert en Coopération Internationale (CTB)	Néant	Aucune prévision n'avait été faite par le projet

ANNEXE 5 : Sous-traitance et appels d'offres
(une fiche par sous-traitance)

1. MARCHE DE FOURNITURE

Mode de passation du marché	: Consultation restreinte
Date de la consultation	: 07/06/2009
Date de début du contrat de sous-traitance	: 07/06/2009
Nom du sous-contractant (ou firme)	: BARRY
Objet de la consultation	: Fourniture d'une moto
Coût du contrat	: 503 EUR
Durée du contrat	: Livraison Immédiate

Résultats produits :
La moto a été livrée le 10 juin 2009

Commentaires :
La moto est disponible et sert de moyen de transport pour l'agent chargé de faire les visites de sites.

2. MARCHE DE FOURNITURE

Mode de passation du marché	: Consultation restreinte
Date de la consultation	: 07/06/2009
Date de début du contrat de sous-traitance	: 07/06/2009
Nom du sous-contractant (ou firme)	: COPIEURTECH
Objet de la consultation	: Fourniture de matériels informatiques et de matériels de bureau
Coût du contrat	: 7 104 EUR
Durée du contrat	: Livraison immédiate

Résultats produits :
Les équipements sont livrés et sont utilisés par le FARE

Commentaires :
Les équipements sont :

- Une imprimante réseau
- Une imprimante couleur
- Un photocopieur
- Un ordinateur portable
- Un ordinateur PC
- Un onduleur

3. MARCHE DE PRESTATION

Mode de passation du marché	: Procédure négociée
Date de la consultation	: 27/04/2009
Date de début du contrat de sous-traitance	: 12/08/2009
Nom du sous-contractant (ou firme)	: BINCO FASO
Objet de la consultation	: Formation des commerçants en comptabilité simplifiée
Coût du contrat	: 74 913EUR
Durée du contrat	: Août 2009 – janvier 2010

Résultats produits :
2.160 commerçants ont reçu la formation en comptabilité simplifiée dans les 18 centres de gestion agrées.

Commentaires :
Les sessions de formation se sont déroulées sur une durée de 6 mois. Les dernières sessions se sont déroulées en janvier 2010.

4. MARCHE DE PRESTATION

Mode de passation du marché	: Procédure négociée
Date de la consultation	: 27/04/2009
Date de début du contrat de sous-traitance	: 12/08/2009
Nom du sous-contractant (ou firme)	: 4E CONFORM
Objet de la consultation	: Formation des Responsables de CGA en module GERME
Coût du contrat	: 100 845,02 EUR
Durée du contrat	: Août 2009 – janvier 2010

Résultats produits :
480 responsables de CGA ont reçu la formation en GERME dans les 18 centres de gestion agrées.

Commentaires :
Les sessions de formation se sont déroulées sur une durée de 6 mois. Les dernières sessions se sont déroulées en janvier 2010.

5. MARCHE DE SERVICES – AUDIT

Mode de passation du marché	: Contrat cadre CTB
Date de l'appel d'offres	: Avril 2010
Date de début du contrat de sous-traitance	: 07/06/2010
Nom du sous-contractant (ou firme)	: Cabinet d'audit international Deloitte
Objet du contrat	: Audit
Coût du contrat	: 4.954,59 EUR
Durée du contrat	:

Résultats produits :
Rapport final reçu en décembre 2010.

Commentaires :
L'audit a été réalisé en juin 2010 mais le rapportage a pris du temps : le provisoire n'a été reçu qu'en septembre 2010 et le rapport final en décembre 2010.

6. MARCHE DE SERVICES – AUDIT

Mode de passation du marché	: Appel d'offre
Date de l'appel d'offres	: Décembre 2010
Date de début du contrat de sous-traitance	: 5 janvier 2011
Nom du sous-contractant (ou firme)	: Cabinet CATEK
Objet du contrat	: Evaluation Finale
Coût du contrat	: 23.050 EUR
Durée du contrat	: 90 jours

Résultats produits :
Rapport provisoire reçu en février 2011.

Commentaires :
L'évaluation a été réalisée en janvier et février 2011 et le rapport a été reçu fin février 2011. Une session de la SMCL a été tenue début mars 2011 pour discuter le rapport provisoire. Après correction et intégration des recommandations de la SMCL, le rapport final a été reçu fin mars 2011.

ANNEXE 6 : Liste des Equipements acquis par la prestation

Type d'équipement	Coût		Date de livraison		Remarques
	prévu	*réel*	*prévue*	*réelle*	
Photocopieur, Matériel de bureau, Matériel informatique Moto 50% du véhicule	16 982,82	16 784,64	Juin 2009	Juin 2009	• 16/07/2010 pour la moto • 08/06/2010 pour les autres équipements

Annexe 7. Formations

Type de formation	Pays, Institution, Durée	Nom ou Nombre de personnes formées	Dates de la formation	Sujet , contenu et niveau
Stage				
Bourse				
Workshop	**Mali** • **3 j par session en compta simple** • **7 j par session en GERME**	**2.160** **480**	**Août 2009 – janvier 2010** **Août 2009 – janvier 2010**	**Comptabilité simplifiée** **Module GERME**
Autres				

Voir detail à la page suivante.

FORMATION EN MODULE GERME

N°	LOCALITE OU CGA	DATE	CONVENTION	NOMBRE
1	8 CGAs de BAMAKO	Du 12 au 15/08/2009	Convention N1	208
2	CGA de MOPTI	Du 1er au 5/10/2009	Convention N2	25
3	CGA de GAO	Du 1er au 5/10/2009	Convention N2	25
4	CGAs de KIDAL et SIKASSO	Du 26 au 30/10/2009	Convention N3	50
5	CGAs de TOMBOUCTOU et de KOULIKORO	Du 9 au 13/11/2009	Convention N3	50
6	CGAs de SEGOU, KOUTIALA et NIONO	Du 11 au 30/12/2009	Convention N4	75
7	8 CGAs de BAMAKO (report CGA de Kayes)	Du 18 au 23/01/2010	Convention N5	47
	TOTAL			**480**

FORMATION EN COMPTABILITE SIMPLIFIEE

N°	LOCALITE OU CGA	DATE	CONVENTION	NOMBRE
1	8 CGA de BAMAKO	Du 12 au 18/08/2009	Convention N1	160
2	CGA de MOPTI	Du 06 au 09/10/2009	Convention N2	200
	CGA de GAO	Du 29 au 02/10/2009		200
3	CGAs de KIDAL et SIKASSO	Du 26 au 29/10/2009	Convention N3	400
4	CGAs de TOMBOUCTOU et de KOULIKORO	Du 09 au 12/11/2009		400
5	CGA KOUTIALA, SEGOU et NIONO	Du 13 au 16/12/2009	Convention N4	80
6	CGA SEGOU et NIONO	Du 11 au 14/01/2010		400
7	CGA de BAMAKO et report CGA de KAYES	Du 14 au 18/01/2010		320
	TOTAL			**2 160**

ANNEXE 8. Interventions des Bailleurs de fonds

Interventions d'autres bailleurs de fonds sur le même projet ou dans des projets contribuant à un même objectif spécifique.

Bailleurs de fonds intervenant dans le même projet				
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Principaux objectifs	Commentaires
Gouvernement du Mali	Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants (PACD)	838 479 Euros	Promouvoir le commerce à travers la formalisation des activités des détaillants et lutter contre la pauvreté	Ce montant ne concerne que le fonds de garantie mis en place dans les banques. Le budget de fonctionnement du PACD ne fait pas partie
Bailleurs de fonds contribuant à un même objectif spécifique				
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Principaux objectifs	Commentaires
Coopération Française	Projet d'Appui à la Jeunesse Malienne (PAJM)	724 132 EUROS	Promouvoir l'entreprenariat jeune	Ce montant ne concerne que le fonds de garantie mis en place dans les banques. Le budget de fonctionnement du FARE ainsi que le montant des autres composantes du projet ne sont inclus